

Conditions particulières de Amandine Voyage

1. Constitution et contenu du dossier

A partir du moment où toutes les données sont dûment complétées et que vous avez validé et donné votre accord quant aux conditions générales et particulières de ventes, Amandine Voyage considère votre réservation comme étant ferme et définitive. En cas de modification(s) et/ou d'annulation, seules les conditions générales et particulières sont applicables. Après la constitution du dossier, le voyageur reçoit une confirmation écrite (par poste ou par e-mail), éventuellement sous la forme d'une facture.

2. Modification de l'offre de la part de l'organisateur de voyage

L'offre de l'organisateur de voyage est libre de modification(s) au niveau de ses produits (destinations, tarifs, promotions, etc.). En effet, ceux-ci peuvent être retirés pour des raisons qui lui sont propres. Le retrait doit être effectué le plus rapidement possible durant les heures d'ouverture de bureau et ce dès que la situation et les raisons sont connues par l'organisateur de voyage. Les renseignements et tarifs dans tous les documents d'Amandine Voyage sont fournis de bonne foi. Toute erreur manifeste ne pourra lier Amandine Voyage. L'annulation en raison de la correction d'erreurs d'Amandine Voyage dans le calcul du montant est autorisée ; l'annulation en raison de l'augmentation du tarif doit répondre aux exigences de l'article 4 des conditions générales de ventes.

3. Tarifs

Les tarifs mentionnés sur le site d'Amandine Voyage (www.amandinevoyage.com) sont indiqués par personne. Les tarifs sont valables avec une occupation minimale, ce dernier point étant mentionné par produit.

4. Changement du montant du voyage

Amandine Voyage a le droit jusqu'à 20 jours du départ d'augmenter le montant du voyage suite aux variations des frais de transport.

5. Responsabilité

La personne qui réserve le voyage est responsable et pour sa propre personne et des autres voyageurs qu'il a inscrits lors de la réservation du dossier. Lorsqu'un client est mineur, il doit faire parvenir à Amandine voyage une attestation légale l'autorisant à quitter le territoire. Celle-ci doit être signée par les parents ou le tuteur légal. Toute la gestion au sens large, à savoir la réservation, les paiements, le suivi administratif, l'organisation du voyage se fait uniquement via le responsable du dossier.

6. Changement

A partir du moment où la facture est émise, vous pouvez, si vous le souhaitez, apporter une ou des modifications à votre réservation et ce jusqu'à j-28 (sauf mention contraire). Une modification peut uniquement être faite par le responsable de la réservation. Attention, une diminution des passagers payants est considérée comme une annulation « partielle » et renvoie donc aux conditions d'annulation.

7. Annulation

Les annulations se font par écrit. Que l'annulation soit entière ou partielle, vous devez tenir compte du fait qu'il y a des frais. Il est possible de limiter ses frais en prenant une assurance annulation (si toutefois la raison d'annulation invoquée répond aux conditions de l'assureur). Amandine Voyage peut uniquement traiter votre annulation quand le responsable du dossier l'a effectuée par écrit. Un co-voyageur n'est pas responsable et ne peut lui-même rédiger la notification d'annulation.

Amandine Voyage est en droit d'annuler complètement le voyage si le nombre minimum de 30 participants n'est pas atteint. Le voyageur en sera averti 15 jours ouvrables avant la date de départ.

8. Frais d'annulation

Si le contrat (la réservation) est annulé par le voyageur :

- A. Jusqu'à j-42, le montant de l'acompte vous sera réclamé.
- B. Entre j-42 et j-15, 75% du montant total du séjour vous seront réclamés.
- C. Entre j-5 et le jour du départ, 100% du montant total du séjour vous seront réclamés.

Si le contrat concerne la réservation d'un spectacle ou concert, les frais d'annulation par le voyage s'élève à 100% du montant total de la réservation.

9. Paiement

L'acompte représente 30% du montant total. Les frais concernant les assurances et les frais de réservation, doivent être payés immédiatement, en même temps que l'acompte. Le solde restant dû doit être payé au plus tard 4 semaines avant le départ à Amandine Voyage.

Pour toute réservation relative à un concert le paiement total de la commande doit être effectué à la réservation.

Quand vous réservez moins de 4 semaines avant le départ, vous devez immédiatement payer la totalité du montant demandé. (Acompte et solde)

Nous attirons votre attention sur le fait que si vous payez en retard, vous recevrez une lettre de rappel de la part d'Amandine

Voyage. Une fois celle-ci reçue, un délai supplémentaire de 7 jours vous sera octroyé. Si vous n'effectuez pas le paiement du montant demandé avant la fin de ce délai supplémentaire, votre dossier sera annulé et Amandine Voyage vous réclamera des frais d'annulation comme indiqués dans nos conditions particulières.